



**MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

Seul le texte prononcé fait foi

60^{ème} session de l'Assemblée générale

**Réunion plénière de haut niveau
de l'Assemblée générale des Nations Unies
(Sommet M+5)**

14 - 16 septembre 2005

**Discours
de
M. Samuel SCHMID
Président de la Confédération suisse**

New York, 15 September 2005

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs ,

Soixante années d'existence ont prouvé que les Nations Unies sont une organisation réellement universelle, cadre irremplaçable de la coopération entre les Nations, vecteur premier des efforts de développement, et promoteur de la paix et de la sécurité collective.

Toutefois, les conflits surgissent et perdurent, la famine et la pauvreté doivent encore être combattues, l'inégalité et l'oppression demeurent des réalités. C'est pourquoi, les Nations Unies sont indispensables et doivent être à même de relever les défis de notre époque.

Nous reconnaissons tous dans la Déclaration que nous nous proposons d'adopter que les droits de l'homme et la démocratie, la paix et la sécurité, ainsi que le développement sont interdépendants et qu'ils constituent le fondement de notre sécurité et de notre bien-être. Ils sont les trois piliers de l'action des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Mon pays exprime sa satisfaction à l'égard de la création du Conseil des droits de l'homme. Par l'établissement de ce Conseil, nous devons réussir à adapter l'architecture de l'ONU à l'importance première des droits de l'homme au même titre que le développement, la paix et la sécurité. Pour la Suisse, ce nouvel organe devra être plus légitime tout en étant plus efficace, avoir une position plus élevée que l'actuelle Commission des droits de l'homme dans la hiérarchie onusienne et siéger à Genève. La Suisse est fermement déterminée à poursuivre les efforts entrepris au cours des derniers mois pour permettre de remplir l'objectif ambitieux que s'est fixé notre Assemblée dans ce domaine prioritaire.

Monsieur le Président,

Pour remplir la tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales, il est essentiel que nous réaffirmions notre engagement à régler pacifiquement les différends, l'usage de la force devant demeurer l'exception, exception pratiquée le cas échéant en conformité avec les principes intangibles de droit international.

Il est en outre nécessaire que nous assumions mieux, tant individuellement que collectivement, notre responsabilité de protéger et que nous nous efforcions de définir ensemble des critères pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la création de la Commission de consolidation de la paix, qui devra être un nouvel instrument de promotion de la sécurité collective assurant le lien entre la sécurité des citoyens, le rétablissement de l'Etat de droit, l'humanitaire et le développement. Il est aussi important que sa composition soit représentative des contributions réelles des membres de l'ONU dans ces domaines.

Nous estimons en outre nécessaire que le Conseil de sécurité devienne plus représentatif et que ses méthodes de travail soient réformées dans le sens d'une transparence accrue, afin de permettre une interaction renforcée avec les non membres du Conseil.

La Suisse tient également à réaffirmer ici son soutien aux opérations de maintien de la paix ainsi que son engagement dans la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive en particulier nucléaires. Cet engagement a été concrétisé par la signature de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire à laquelle j'ai eu l'honneur de procéder hier.

Garantir la sécurité, c'est aussi respecter le droit. Il est dès lors primordial de rappeler que l'indispensable lutte contre le terrorisme ne doit pas se faire au détriment des obligations de droit international et du respect des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Le développement est une composante essentielle de la sécurité. C'est pourquoi nous réaffirmons ici et sans ambiguïté les engagements que nous avons pris lors du Sommet du Millénaire, puis réitérés à Monterrey et à Johannesburg. Des efforts accrus et coordonnés de tous les partenaires de développement - pays industrialisés comme pays en développement, secteur public et secteur privé, gouvernements et société civile - sont nécessaires si nous voulons atteindre ces objectifs dans les délais fixés.

Pour la Suisse, il n'existe qu'une notion de développement: celle du développement durable tant au plan économique, social qu'environnemental.

Notre base de ressources naturelles s'épuise et nous ne parviendrons dès lors pas à réaliser nos objectifs de développement si nous n'accordons pas très vite une attention redoublée à sa préservation, en particulier dans les domaines du climat et de la biodiversité.

Depuis près de trente ans, la Suisse fournit son aide en priorité aux pays les plus pauvres. Nous consacrons aujourd'hui près de la moitié de cette aide à l'Afrique, une orientation que nous maintiendrons à l'avenir de façon déterminée.

L'aide que nous fournissons aux pays en développement est une aide de qualité, mise en œuvre en partenariat avec ses bénéficiaires. Cependant, la coordination des acteurs du système de l'aide internationale doit encore être améliorée. A ce titre, la Suisse adhère pleinement à l'agenda de Paris sur l'harmonisation de l'aide et elle est convaincue que l'alignement de celle-ci sur les Objectifs de développement du Millénaire demeure crucial.

Depuis la Conférence de Monterrey l'aide publique suisse a crû continuellement pour atteindre aujourd'hui l'objectif auquel nous nous étions alors engagés. Consacrant 0,41% de son revenu national brut à l'aide publique au développement, la Suisse figure aujourd'hui parmi les dix premiers donateurs de l'OCDE. L'aide au développement sera l'une des rares lignes du budget national en croissance au cours des prochaines années, avec une augmentation totale de 8% pour la période 2005-2008. La Suisse envisage d'accroître, au-delà de 2008, le pourcentage qu'elle consacre à l'aide publique au développement de manière à augmenter sa part dans les efforts internationaux en la matière.

En terminant, je tiens à souligner que la question des migrations doit être prise en considération beaucoup plus sérieusement. La Suisse s'engage à ce titre dans le cadre de la Commission globale en vue du dialogue 2006 de haut niveau sur les migrations et le développement.

Monsieur le Président,

En cette année internationale du sport, permettez-moi de conclure par cette maxime sportive, en souhaitant qu'elle s'applique aux Nations Unies : plus vite, plus haut, plus fort . . . en d'autres termes plus d'efficacité, plus de transparence, plus de solidarité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.